N° : 2005-12-17
Service : Urbanisme

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR SUR LE SITE DU FUTUR POLE PETITE ENFANCE BUSSIERE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 19 mai 2005, vous avez autorisé le dépôt d'un Permis de Construire pour la création du Pôle Petite Enfance Bussière, 58 rue du Buisset.

Dans le cadre de sa consultation, l'Architecte des Bâtiments de France a demandé des modifications dans le traitement de l'entrée de cet équipement public, ce qui nécessite notamment de démolir l'ancien transformateur situé en limite du Chemin du Buisset.

En vertu des articles L 430-1 et suivants du code de l'urbanisme, ces travaux sont soumis à l'obtention préalable d'un Permis de Démolir.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à déposer ce Permis de Démolir sur les parcelles AI 588 et 338.

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE le Maire à déposer un Permis de Démolir pour la suppression du transformateur désaffecté sur le site du futur Pôle Petite Enfance Bussière.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET